



Droit des parents et des grands parents vis à vis d'un enfant

Par **aulaudu**, le **11/09/2008** à **21:20**

bonsoir
je me suis marié en juin 2008 et depuis ma femme est enceinte (3 mois maintenant)
je ne parle quasiment plus avec ma mère qui est en cours de divorce (cependant il traîne en longueur)
de plus mon père avec lequel j'ai eu de gros problèmes (de même que mes frères et ma sœur): alcool; brutalité (mains courantes ont été déposées et il a été en garde à vue une nuit suite à de grosse brutalité sur un de mes frères)
ma femme et moi n'avons jamais interdit sauf à mon père (nous estimons que l'enfant sera en danger avec lui) de voir l'enfant
je viens d'apprendre que ma mère voulait instaurer une procédure judiciaire afin que je sois obligé de lui faire voir mon enfant
détail important: une procréation assistée fut nécessaire et durant tout le temps de cette procédure (traitement et autres) aucune nouvelles ni par lettre ni par téléphone n'a été prise
même la grossesse démarrée pas de coup de téléphone pour demander des nouvelles
je voulais donc savoir ce qu'il était possible de faire car nous vivons à 300 km l'un des autres et je ne peux par manque de temps et pour des raisons financières faire des aller-retours toutes les semaines
merci